



Numéro : 2023-08

## Décision du maire

En vertu du Projet de loi 3, *Loi de 2022 pour des maires forts et pour la construction de logements*, qui a eu pour effet de modifier la *Loi de 2001 sur les municipalités*,

je soussigné, Mark Sutcliffe, maire de la Ville d'Ottawa, approuve par les présentes les règlements municipaux suivants adoptés à la réunion du Conseil municipal d'Ottawa du 8 mars 2023, conformément au sous-alinéa 284.11 (4) (a) (i) de la *Loi de 2001 sur les municipalités* :

- tous les règlements promulgués en application de la motion de présentation de règlements (point 21 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil);
- le *Règlement de ratification* (point 22 de l'ordre du jour de la réunion du Conseil).

Fait à Ottawa, ce 8<sup>e</sup> jour de mars 2023.

*Original signé par*  
*Mark Sutcliffe*

---

Signature du maire  
Mark Sutcliffe